

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021 À 20H00

Date de convocation : 9 décembre 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 13

Date d'affichage : 9 décembre 2021
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Adjoint, David GILBERT, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Catherine DOMAGNE, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Pierrick BARON Conseillers.

Était absente excusée : Maëlig LE DU, Loïc CARRE

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

Catherine DOMAGNE est arrivée au cours de la séance à 20h15.

ORDRE DU JOUR :

Administration Générale

- 1/Installation classée pour la protection de l'environnement – « Le bas Plessis » à Parcé
- 2/Caisses d'Allocations Familiales – Convention Territoriale Globale – Plan d'actions
- 3/Eclairage public centre-bourg
- 4/Rapport d'activités 2020 Fougères Agglomération
- 5/Rapport d'activités 2020 Smictom
- 6/Compte-rendu commission fleurissement
- 7/Compte-rendu aménagement paysager

Ressources humaines

- 8/Recrutement d'un intermittent du spectacle (plateforme Guso)

Marchés Publics

- 9/Projet terrain multisports : Validation de l'avant-projet définitif et sollicitation de la DETR
- 10/Etude d'opportunité pour la valorisation de la collection Maurice LANGLOIS – Devis Destination Fougères
- 11/Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil : Réception de travaux

Finances

- 12/Orientations budgétaires 2022
- 13/Dotation de soutien à l'investissement local 2021 : Validation du devis de la gestion technique des bâtiments (GTB)
- 14/Achat ordinateur portable service administratif

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Néant
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2021
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

ADMINISTRATION GENERALE

1/ INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – « LE BAS PLESSIS » A PARCE

Denis CHOPIN, rapporteur

La préfecture d'Ille-et-Vilaine sollicite le conseil municipal de La Selle-en-Luitré afin d'obtenir son avis sur l'extension d'un élevage de veaux situé au lieu-dit « Le Bas Plessis » sur la commune de Parcé, ainsi que la modification du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET** un avis favorable au projet décrit ci-dessus, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement comme prévu au dossier,
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2/ CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – PLAN D'ACTIONS

Isabelle JEHAN, rédactrice

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Le comité de secteur « EST » regroupe les communes suivantes :

- Laignelet
- Le Loroux
- Landéan
- Parigné
- Fleurigné
- Beaucé
- La Chapelle-Janson
- La Selle en Luitré
- Luitré-Dompierre

Mme Isabelle JEHAN présente au conseil municipal le plan d'actions permettant d'apporter une réponse aux manques identifiés lors du diagnostic :

PETITE ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les assistants maternels dans la profession et susciter de nouvelles vocations • Créer des places d'accueil supplémentaires • Veiller à la complémentarité accueil individuel/accueil collectif • Favoriser l'accueil du public vulnérable et porteur de handicap
ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et optimiser l'offre ALSH • Améliorer la qualité d'accueil et d'encadrement • Favoriser l'accueil d'enfants porteurs du handicap
JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre jeunesse 12-25 ans • Favoriser l'implication des jeunes et l'engagement citoyen
PARENTALITE	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des familles notamment les plus fragiles en termes de soutien à la parentalité • Accompagner les actions favorisant le mieux vivre ensemble et les liens sociaux
ACCES AUX DROITS	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les inégalités sociales et accompagner les publics vulnérables • Accompagner l'accès aux droits et l'inclusion numérique – facilitation dans les démarches

La mise en œuvre de ce plan d'actions nécessite la présence d'un animateur afin de coordonner les différentes actions et de mettre en lien les acteurs. La CAF apporte un soutien financier pour ce chargé de mission (0,5 ETP) avec un reste à charge d'environ 12 000 €/an entre les 9 communes du secteur EST.

Après avoir entendu l'exposé de M. Denis CHOPIN, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

-DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour que la commune de La Selle-en-Luitré appartenant au secteur EST intègre la Convention Territoriale Globale 2021/2025 pour la mise en œuvre d'une politique de la branche famille adaptée au territoire de FOUGERES AGGLOMERATION. **Une décision définitive interviendra lorsque que les éléments financiers seront connus.**

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Nathalie BRILLARD, rédactrice

Le 09/12/2021 à 17h30, en présence de Mme BERNARD, conseillère technique en action sociale, M Le Maire et Mme Isabelle JEHAN et Nathalie BRILLARD, conseillères municipales, a eu lieu une réunion en Mairie sur l'éventuel projet de crèche (capacité d'accueil de la crèche : Possibilité de 12 ou 20 places suivant les besoins) sur le site de l'Aumaillerie.

Ce projet de création de crèche sur le site de l'Aumaillerie correspond à un besoin identifié de la caisse d'Allocations familiales. En effet, la collectivité peut mettre en œuvre la construction et la gestion d'une crèche sur son territoire et particulièrement sur le site de l'Aumaillerie.

Le premier contact sur ce sujet s'avère enrichissant et positif. Ce dernier s'intègre dans la Convention Territoriale Globale.

Mme BERNARD a transmis un ordre d'idée de coût de fonctionnement de ce type de structure :

- 17 000 euros/par an et par enfants dont 80 % de ce coût correspondent aux charges de personnel et les 20 % restants correspondent aux charges de fonctionnement

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sera un des partenaires financier si ce projet se concrétise.

Les entreprises de la zone de l'Aumaillerie auraient la possibilité d'acheter des places au sein de la crèche pour leur personnel. Dans ce cadre, elles bénéficieraient d'exonérations fiscales.

Une rencontre sera organisée début 2022 en présence de Monsieur Le Maire, des adjoints et des conseillers municipaux de la commune, Mme BERNARD, conseillère technique en action sociale, des entreprises de la zone de l'Aumaillerie ainsi que les Maires des communes limitrophes afin de se projeter ou non sur la création d'une crèche (soit 12 soit 20 places) au sein de la zone de l'Aumaillerie sur le territoire de La Selle-en-Luitré.

3/ ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE-BOURG

Denis CHOPIN, rapporteur

Monsieur Le Maire propose de revoir les horaires de l'éclairage public dans le centre bourg.

L'éclairage public sera coupé dans toutes les zones de l'agglomération de 22h00 à 6h45 et sera totalement coupé du 15 avril au 15 août. Le samedi, seul le centre bourg, sera éclairé jusqu'à 1 heure du matin afin de sécuriser la sortie du restaurant la Selloise.

4/ RAPPORT D'ACTIVITES 2020 FOUGERES AGGLOMERATION

Denis CHOPIN, rapporteur

I - Activité institutionnelle 2020 :

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire et les deux confinements qui ont modifié le fonctionnement de l'institution. Elle a été également marquée par la fin du mandat de Monsieur Bernard MARBOEUF, Président de Fougères Agglomération de 2017 à 2020 et l'élection de l'actuel président, Monsieur Patrick MANCEAU. Le conseil d'agglomération est passé de 55 à 58 membres titulaires et 22 membres suppléants. Les 12 vice-présidents ont été élus le 23 juillet 2020.

II - Développement économique :

⇒ Développement économique/emploi

Du fait de la crise sanitaire du COVID-19, l'économie locale a subi le ralentissement national. Les commerces d'hôtellerie-restauration, ainsi que les activités du domaine de l'évènementiel, ont particulièrement été concernés. Néanmoins, les mesures d'aides tant nationales que locales (Fougères Agglomération en partenariat avec la Région Bretagne ont mis en place des mesures d'aide d'urgence) ont permis au territoire de sortir de la crise.

Etat des lieux des locations 2020 : l'Agglomération est propriétaire de 10 bâtiments loués aux entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire. Certains sont loués pour de la longue durée et d'autres ont davantage la fonction de bâtiments relais.

Le FIL / tiers lieu économique : En 2020, Fougères Agglomération a finalisé la mise en place du « Fil » situé rue de la Moussais à Fougères. Il s'agit d'un espace de 900 m² dédié à la création d'entreprises (accompagnement) et ainsi qu'à l'hébergement d'entrepreneurs (bureaux à louer, incubateur, espace

coworking). De plus différents services territoriaux s'y sont installés SCOT et RENOBATYS). Pendant cette même période des partenariats avec les partenaires de la création d'entreprises ont été actés.

Volet animation et équipement : afin d'aider au démarrage et jusqu'à la fin 2022, Recrutement d'une manager Pamela JAMAULT du 14/09/2020 au 30/12/2022 - Fougères Agglomération est financé par le programme FEADER-LEADER -

Mesures crise COVID

- « Fonds de résistance » qui permet des versements complémentaires d'avances remboursables avec un fort différé de remboursement (13 structures locales bénéficiaires)
- Fougères Agglomération et Région Bretagne : report des échéances d'avances remboursables
- 2 mesures complémentaires mises en place : le versement d'un acompte anticipé (50% du montant dès la signature de la convention)
- Création d'un Passe Commerce artisanat numérique
- Création d'un dispositif temporaire d'aide à la création d'entreprise (1 000 €)

Dispositifs existants maintenus :

- Le Passe commerce et artisanat : augmentation du nombre de bénéficiaires (de 10 à 20 dossiers par an)
- Le Fonds d'Intervention Economique : en 2020, 3 dossiers ont été validés (101 639 € dont 30 000 € pour le bâtiment « Aire de Service » à Luitré-Dompierre
- Passe Jeunes Agriculteurs : en 2020, 8 dossiers ont été validés (2 500 € à tout nouvel exploitant s'installant sur le territoire)
- Aide aux projets innovants de recherche & Développement associant aux moins 2 entreprises et un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche (10 000 € / projet)

Etude de marketing territorial : renforcer les sentiments d'appartenance et donner une image positive et valorisante du territoire à l'extérieur.

Projet de requalification de la zone d'activités de l'Aumallerie : la démolition du foirail permet une extension des ateliers techniques d'une part et de rendre cet espace commercialisable aux entreprises d'autre part. Etude de requalification en cours afin de préparer l'aménagement foncier de l'après-foirail.

Les zones d'activités : La crise sanitaire a fortement réduit les projets d'investissement et les demandes d'acquisition de terrains.

- Zone de la Meslais : vente d'un terrain d'environ 2800 m² à M. Thomas HELLEUX (création d'un site de stockage individuel (containers)
- Zone de Plaisance : vente d'un terrain d'environ 1700 m² à la société AUSSANT
- Zone Poligone à Poilley : vente de terrains d'environ 6820 m² à l'entreprise LEGULICE (extension du bâtiment et création d'un parking pour les salariés)

Tourisme : la taxe locale de séjour est appliquée à l'ensemble des hébergeurs du territoire (recettes 2020 : 50 000 € - non définitif)

La SPL Fougères Tourisme et la Boutique SNCF ont subi une baisse importante de leur activité en raison de la crise sanitaire.

III - Aménagement de l'espace

⇒ Mobilités :

Le service de transport urbain (SURF) : Fougères Agglomération a renouvelé sa collaboration avec Transdev pour la gestion des transports publics dans le pays de Fougères pour une contribution financière et forfaitaire de 1 441 000 € en moyenne sur six ans. Depuis septembre 2020, les communes de Beaucé et de Laignelet sont desservies tous les jours (sauf dimanches et jours fériés).

Mobil'Agglo / le service de transport à la demande (taxis) : ce service couvre les 29 communes du territoire. En 2020, 328 usagers ont acheté un titre de transport et 5 129 tickets ont été vendus.

Les navettes Mobil'Agglo : Quatre circuits de navettes gratuites sont mis en place les mercredis et samedis. Ce service vise à faciliter les déplacements vers les commerces, les lieux de loisirs et d'activités sportives, culturelles, associatives... et créer une liaison entre les centres-bourgs non desservis par les transports en commun et la gare routière de Fougères.

Le Point d'Accueil Emploi met à la disposition des demandeurs d'emploi deux scooters et un vélo à assistance électrique pour se rendre à un entretien, une formation, un stage, commencer une emploi.

Mobilités actives : prime aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique plafonnée à 100 € ou à 10% de l'achat (238 dossiers traités)

Le partenariat vélo/entreprise : Fougères Agglomération conduit un partenariat expérimental avec les entreprises volontaires de manière à encourager la pratique du vélo auprès des salariés (flotte de 10 VAE)
Covoiturage : Fougères Agglomération a défini un schéma d'aménagement des aires de covoiturage. Ainsi deux aires ont été identifiées comme structurantes pour le territoire : à Lécousse (à la sortie du barreau) et à Romagné (à proximité de l'autoroute).

⇒ Urbanisme :

Le SIG communautaire qui met à disposition des services communautaire, des communes et du grand public une base de données (PLU, réseaux, zones d'activités et autres informations utiles)

- Suivi des révisions de PLU communaux
- Formalisation d'une procédure de suivi des enjeux communautaires en urbanisme

⇒ Habitat :

Poursuite de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et validations du programme d'actions. Des secteurs ont été défini sur lesquels un nombre de logements sociaux doit être produit (Luitré-Dompierre secteur EST : 18 logements/ha). M. LIGER s'interroge sur les conséquences de la vente de logements sociaux. M. le Maire précise que les bailleurs sociaux ont mis en place des programmes de vente des logements sociaux anciens. En contrepartie, la commune peut demander la reconstruction de nouveaux logements.

Aides à destination de l'habitat privé pour tout le territoire d'un montant de 87 750 € pour 1 867 008 € de travaux.

Entretien et gestion par Fougères Agglomération des 74 logements locatifs sociaux communautaires

Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) Fougères Agglomération a attribué en 2020 156 732 € pour la création, la réhabilitation et l'adaptation de 101 logements locatifs sociaux.

Poursuite de l'opération de revitalisation du territoire de Louvigné-du-Désert (4ème année) en partenariat avec la ville de Louvigné, l'ANAH, la Banque des Territoires.

Dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville » et l'Opération Programmée d'Amélioration et de l'Habitat Renouvellement Urbain mise en place dans le cœur historique de la ville de Fougères, l'étude pré-opérationnelle a permis de justifier l'intérêt de ce programme.

⇒ Transition écologique :

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : le plan d'actions et le budget alloué au PCAET ont été approuvés par le Conseil d'Agglomération.

Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : poursuite du programme Breizh Bocage visant à restaurer le bocage, poursuite du programme de restauration des cours d'eau, compétence GEMAPI

Actions en faveur de la biodiversité, des paysages et éducation à l'environnement : lutte contre les espèces invasives (frelon asiatique...) gestion du site de la Vallée du Bois Ainaux à Monthault dédié à la pédagogie autour des zones humides, la gestion de frayère à brochets à Rives-du-Couesnon entretien des sentiers de randonnée.

IV - Equipements culturels et de loisirs :

- L'espace Aumaillerie
- Le Conservatoire communautaire de musique René Guizien : 741 inscrits.
- L'école communautaire de musique de Louvigné-du-Désert
- L'école communautaire d'arts plastiques
- Galerie d'art Albert Bourgeois
- Le réseau communautaire de lecture publique avec la médiathèque la Clairière, et les bibliothèques et médiathèques du réseau.
- Le centre culturel communautaire Juliette Drouet et le théâtre communautaire Victor Hugo
- L'Aquatis : fréquentation publique en baisse de 55% (103 jours de fermeture)
- Base de loisirs de Chênedet
- Complexe sportif Albert Bouvet

V – Services à la population :

- La micro-crèche, le RIPAME, Accueils de loisirs situés à Rives-du-Couesnon
- Maison médicale de Louvigné-du-Désert
- Accueil des gens du voyage
- Gestion de la fourrière animale communautaire

VI – Soutien aux communes :

- Soutien direct par la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), les fonds de concours, la prise en charge quote-part du SDIS, et la création en 2018 d'un fonds de compensation de la DGF (participation totale de Fougères Agglomération : 2 993 045 €)
- La contractualisation : contrat départemental de territoire 2017-2021, contrat de partenariat Europe / Région Bretagne / Pays de Fougères 2014-2020, contrat de ruralité 2017-2020

VII – Exécution budgétaire :

Compte administratif 2020 :

- Dépenses : 30 487 394,35 €
- Recettes : 32 792 092,40 €
- Capacité de désendettement (budget principal) : 3.77 ans – (tous budgets confondus) : 7.34 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

-PREND ACTE du rapport d'activités 2020 de Fougères Agglomération mis à la disposition du public.

5/ RAPPORT D'ACTIVITES 2020 SMICTOM

Denis CHOPIN, rapporteur

Le SMICTOM du Pays de Fougères est composé de 47 communes et représente un bassin de 87 540 habitants.

Au cours de l'année 2020, 48 074 tonnes de déchets ont été collectés et traités, soit 543 kg par habitant contre 50 340 tonnes en 2019.

I – Répartition des déchets

	2019	2020	Variation
Déchets ménagers	14 158 T (163 kg par hab)	14 417 T (165 kg par hab)	+ 2%
Déchets recyclables	7 611 T (82 kg par hab)	7 261 T (83 kg par hab)	+1%
Déchets collectés en déchèteries	29 048 T (3334 kg par hab)	25 907 T (296 kg par hab)	-11%
Textiles et chaussures		417 T (4.75 kg par hab)	+7%

II – Actions menées en 2020

- Crise sanitaire : réorganisation des services
- Expérimentation de la redevance incitative depuis le 1er juillet 2019 sur Louvigné-du-Désert et qui va être généralisée (enlèvement en porte-à-porte / conteneurs équipées de puces électroniques)
- Refonte du site internet du SMICTOM
- Expérimentation de la collecte des sacs jaunes à la quinzaine
- Le label « Territoire Economie en Ressources » : lauréat du programme TER – permet la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de l'économie circulaire
- Election de Serge BOUDET à la présidence du SMICTOM

III – Coût annuel par habitant en 2020

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 41.00 € HT
- Collecte, traitement des emballages et papiers (sacs jaunes) : 10,50 € HT
- Collecte, traitement des verres : 5.40 € HT
- Collecte et traitement du papier : 2.40 € HT
- Déchetteries : 23.00 € HT

IV – Travaux

- Réhabilitation de la déchèterie de Louvigné-du-Désert (montant du marché : 250 978 € HT)
- Aménagement d'une seconde déchèterie sur Fougères (vraisemblablement dans le secteur de La Meslais)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

-PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Smictom mis à la disposition du public.

6/ COMPTE-RENDU COMMISSION FLEURISSEMENT

Florence GELOIN, rédactrice

➤ **Remise des lots du concours des maisons et fermes fleuries 2021 :**

La commission Fleurissement a débuté sa réunion en échangeant sur la remise des lots du concours des maisons et fermes fleuries 2021 envisagée initialement lors des vœux du Maire, le 16 janvier 2022.

Suite au communiqué du premier ministre, il ne sera peut-être pas envisageable de tenir la cérémonie des Vœux du Maire (le 16/01/2022) suivie d'un cocktail. Les moments de convivialité et de partage n'étant pas souhaitables en raison des conditions sanitaires // COVID.

Les élus décideront lors ce conseil municipal, de la décision qui sera prise quant à la tenue de cette cérémonie.

A savoir, si le conseil municipal conserve la date du 16/01/22 (pour la remise des lots / concours des maisons fleuries, présentation des vœux et des projets de la commune par M. Le Maire et remise de médaille à M. Deshayes) ou si le conseil municipal prévoit un report à une date ultérieure.

La commission Fleurissement s'adaptera en fonction de cette décision, pour s'organiser.

Quoiqu'il en soit, la commission prévoit d'offrir les mêmes valeurs de lot que l'année dernière pour les participants et pour les membres du jury.

Le conseil municipal a décidé de reporter les vœux prévu initialement le dimanche 16 janvier 2022 à 10h00. Les commandes effectuées devront être annulées pour l'instant.

- **Aménagement Paysager du bourg** : Pour rappel une réunion avec l'Atelier du Marais est prévue jeudi 09/12/21 à 18 h – salle Brocéliande

1 – Le cabinet Atelier du Marais présentera à la commission les études avec chiffrage. (Les estimations seront effectuées de manière scindée sur les zones d'études : l'entrée du bourg par la D22 jusqu'au parking de l'ancienne Selloise, le cœur de bourg, le parking descendant vers le Couesnon, l'aire d'accueil pour la liaison douce vers la voie verte.

2 – Mme Florence GELOIN a demandé à l'Atelier du Marais de proposer aux élus un plan de renouvellement des plantations sur le parking descendant au Couesnon.

Il ne s'agit pas immédiatement de réaménager l'ensemble du parking comme proposé car cela ne sera sans doute pas dans le choix des priorités d'aménagement du bourg mais de remplacer les plantations « mortes » dans l'attente d'un éventuel projet d'aménagement futur.

➤ **Remplacement de certaines plantations // Grands pots rouges :**

Mme Florence GELOIN a sollicité à plusieurs reprises la Maison.Fr et l'agent d'accueil de la collectivité a interrogé les Pépinières Dauguet à Larchamp, pour prévoir l'achat de 3 à 4 plantations (pour planter dans les grands pots rouges).

La Maison.fr a appelé Florence GELOIN fin de semaine dernière pour signaler que dans l'immédiat, leur enseigne n'était pas en mesure de nous faire de proposition mais qu'elle penserait à nous faire signe dès que possible.

Les élus vont également attendre un retour des Pépinières Dauguet.

David GILBERT s'interroge sur la nécessité de remplacer les plantations ? Les pots rouges vieillissent mal (couleur passée) et ne faudrait-il pas simplement les enlever ?

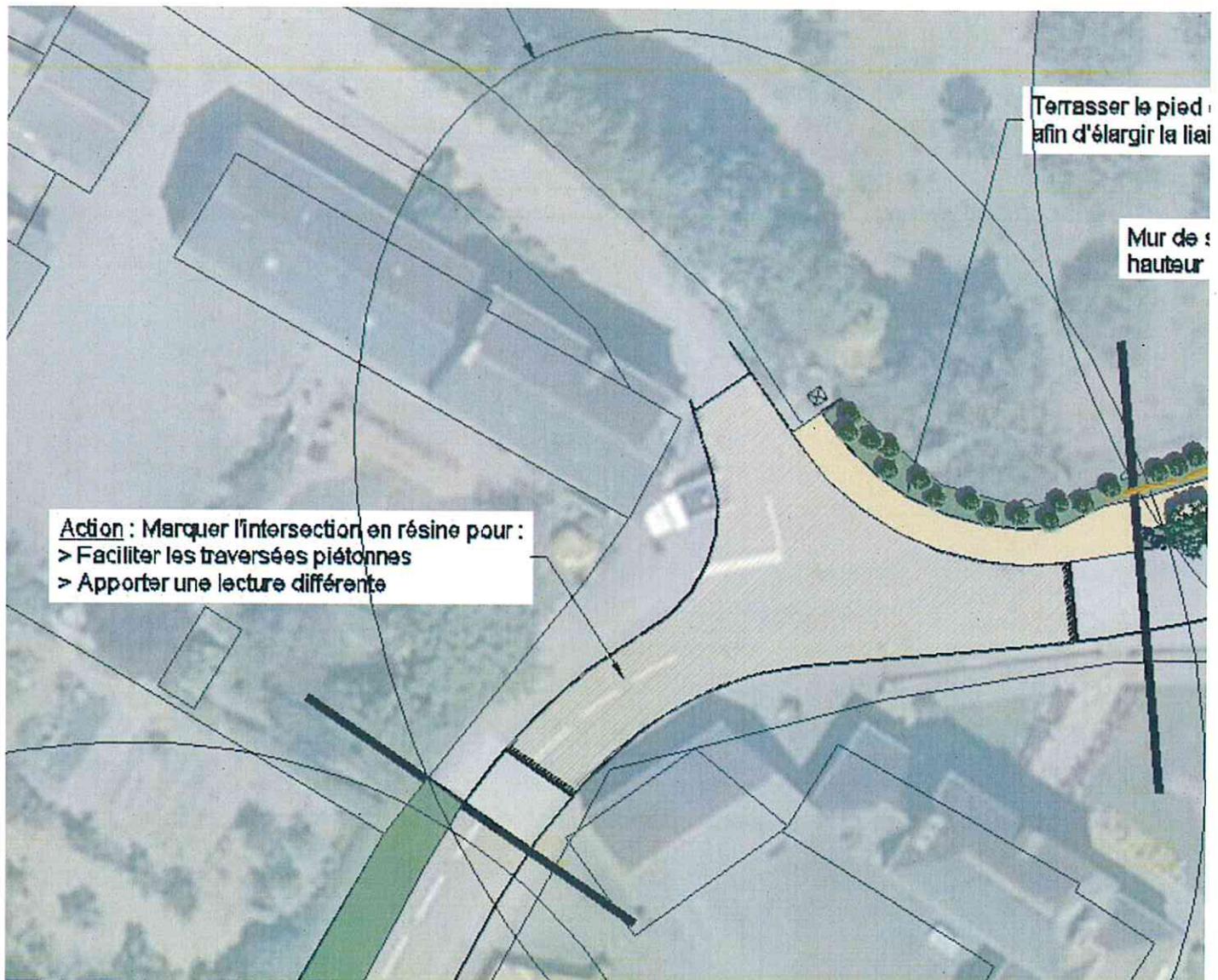
Mme Florence GELOIN réitère à nouveau sa demande auprès des agents techniques, concernant le ramassage des aloès à l'entrée de la Mairie. En effet, ce type de végétaux a besoin d'être mis à l'abri.

7/ COMPTE-RENDU AMENAGEMENT PAYSAGER

Florence GELOIN, rédactrice

M. Christophe Marie (Atelier du Marais) a présenté à la commission les propositions d'aménagement paysager du bourg (divisées en 6 séquences) et les estimations en phase AVP (phase d'études d'avant-projet). (Cf. présentation ci-jointe) :

Séquence n° 2 :



Plateau piéton – D22

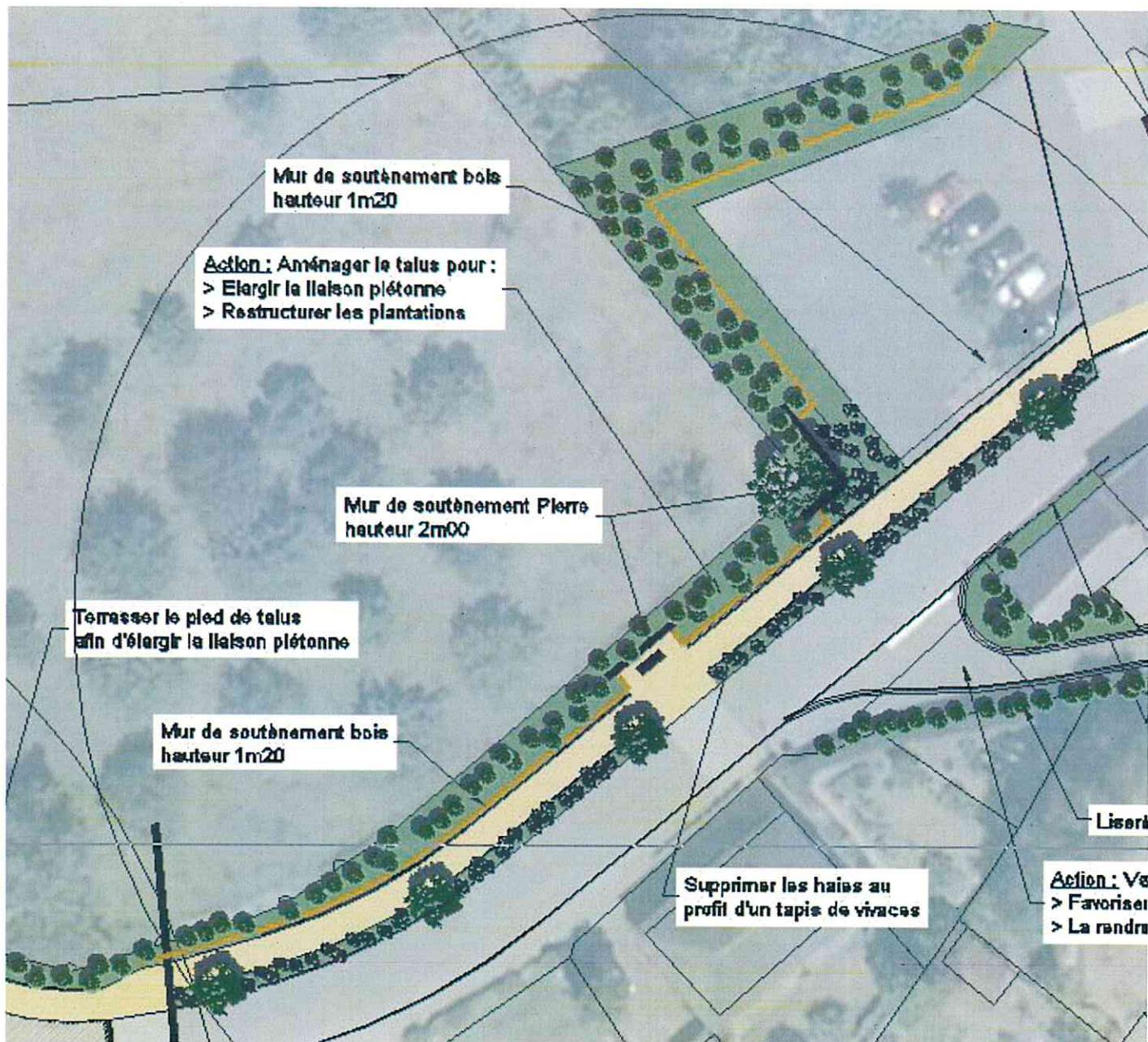
Plateau en enrobé hydrodécapé « coloré » ou application résine sur goudron actuel.

Les deux solutions ont un prix similaire mais M. Marie préconise moins la résine qui est moins résistante.

Nous pourrions obtenir une subvention du département puisqu'il s'agit d'un aménagement sur la D22.

Estimation : 17 880 € HT

Séquence n° 3 :



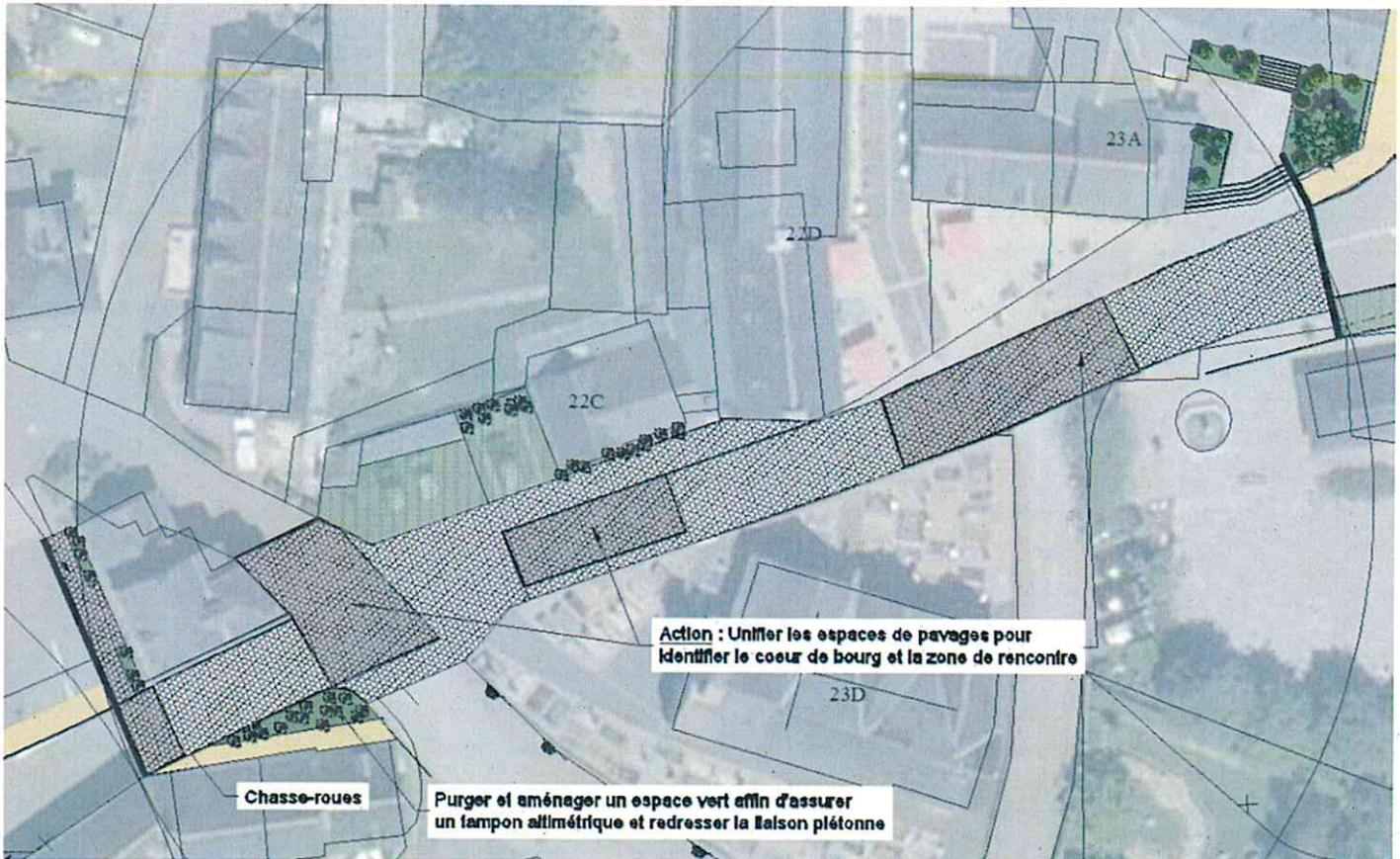
Liaison piétonne et aménagement du talus jusqu'à l'intersection ancienne Selloise.

. Soutènement en bois « chêne » 1,30 m de hauteur en visuel et mur en pierre au niveau de la traversée et dans l'angle de 2 m de hauteur.

Plantations : vivaces en bordure de voirie et arbustives dans le talus

Estimation : 78 891 € HT

Séquence n° 4 :

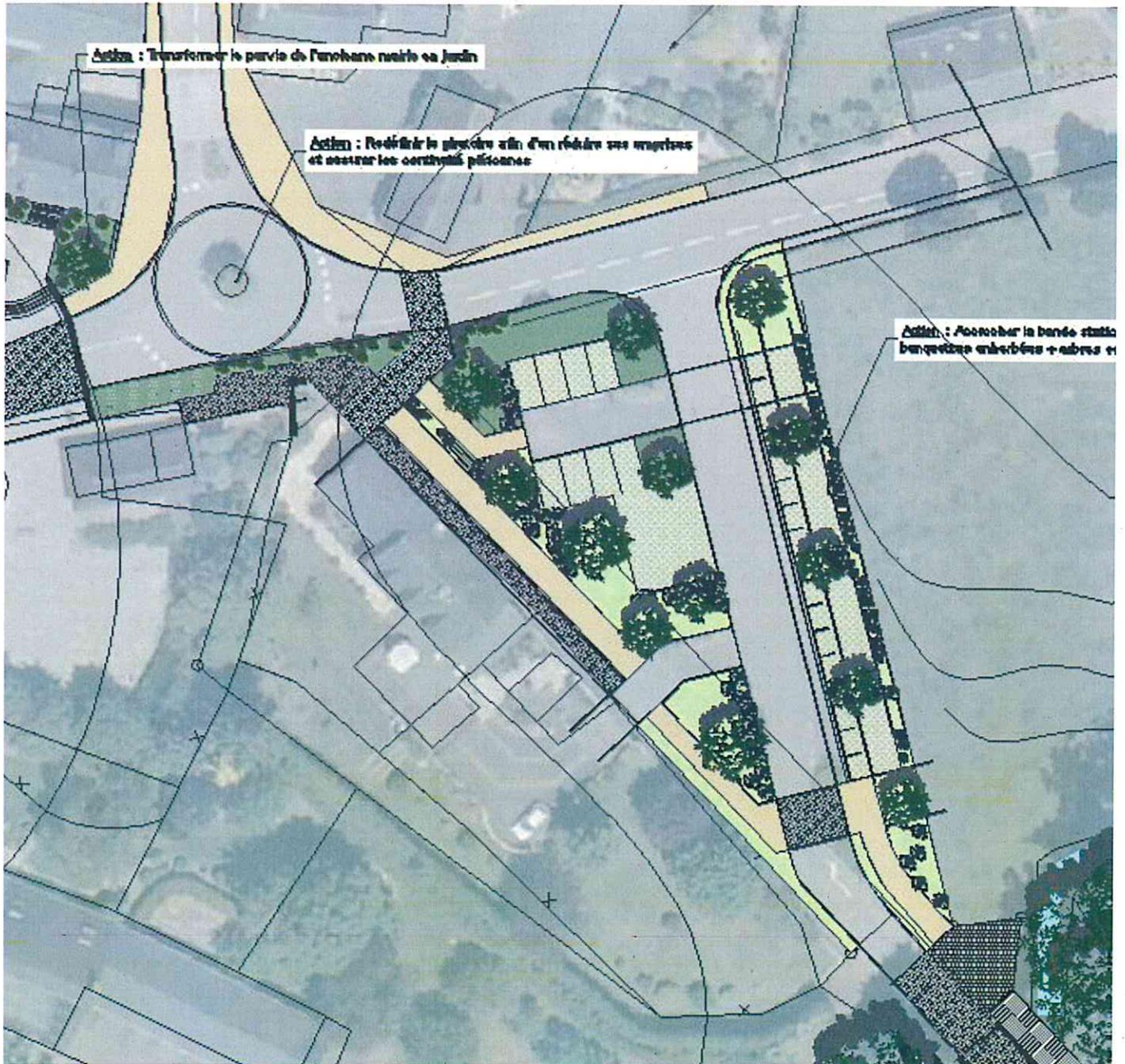


Zone de rencontre (de l'ancienne Selloise à redescendre jusqu'à l'ancienne mairie)

- . Zone limitée à 20 km / h
- . L'enrobé est remplacé par des pavés.
- . Devant la salle Viviane : stationnement pavé engazonné

Estimation : 68 547 € HT

Séquence n° 5 :



Giratoire et place

Le parking présente un bel espace piétonnier pour une approche vers le parc.

. Béton balayé (ou stabilisé si préférence) dans les zones piétonnes pour une cohérence avec l'espace naturel.

. Plantes vivaces et graminées

Estimation : 171 448 € HT

N.B : En option, il faudra peut-être penser à un équipement de recharge électrique (vélo, voiture) au niveau de ce parking.

Séquence n° 6 :



Aire d'accueil du Couesnon

. Deux entrées (dont un accès avec pont de singe) à l'espace naturel à batraciens (grenouilles, crapauds), zone pédagogique, passerelle bois de déambulation, espace jeux en bois.

C'est un lieu attractif et ludique.

Ambiance de graminées dans le secteur naturel.

Estimation : 126 801 € HT

TOTAL GLOBAL DU PROJET : 470 881 € HT

Ce ne sont que des propositions à ce stade, aucune décision n'est prise par le conseil municipal.
Au cours du 1^{er} trimestre 2022, le conseil municipal, se positionnera sur la hiérarchisation des secteurs à réaménager.

RESSOURCES HUMAINES

8/ RECRUTEMENT D'UN INTERMITTENT DU SPECTACLE (PLATEFORME GUSO)

Denis CHOPIN, rapporteur

Le spectacle de Noël s'est tenu le 4 décembre 2021 à 15h00, salle des fêtes Lancelot. Vingt enfants était présents (tranche d'âges de 4 à 10 ans). Un intermittent du spectacle a été recruté temporairement pour cette mission.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Mise à jour au 14/12/2021

Tableau des postes permanents

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Rédacteur Principal de première classe (délibération du 19/01/2021)	B	1	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (délibération du 25/04/2017)	C	1	1	Temps complet
SECTEUR ADMINISTRATIF		2	2	

Suite du tableau des postes permanents

Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe (délibération du 02/03/2017)	C	1	1	Temps complet
Adjoint technique	C	1	1	Temps complet

(délibération 73/2017 du 21/11/2017) (titularisation au 1 ^{er} janvier 2020)				
SECTEUR TECHNIQUE		2	2	

Tableau des postes non permanents

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Intermittent du spectacle : conteur (délibération du 30/11/2021)	Néant	Néant	Néant	Temps non complet (1 heure)

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**VALIDE** le tableau des effectifs,

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

MARCHES PUBLICS

9/ PROJET TERRAIN MULTISPORTS : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET SOLlicitATION DE LA DETR

Denis CHOPIN, rapporteur

Au stade de l'avant-projet définitif, les plans et l'estimatif diffèrent par rapport à l'avant-projet sommaire :

Chiffres exprimés en euros

1.Ouvrages préliminaires	2 250.00 €
2.Mouvement de terrains généraux	81 000.00 €
3.City stade	88 530.00 €
4.Skate parc (630 m ²)	60 020.00 €
5.Pump Track (1.200 m ²)	54 475.00 €
6.Cheminement en sable stabilisé (1.800 m ²)	50 040.00 €
7.Jeux	48 790.00 €
8.Tyrolienne	22 910.00 €
9.Génie civil pour espace Fitness	4 525.00 €
10.Détente et pique-nique	9 720.00 €
11.Belvédère	24 750.00 €
12.Supports vélos	1 840.00 €
13.Panneaux pédagogiques	3 300.00 €
14.Espaces verts	47 850.00 €
-TOTAL GLOBAL HT	500 000.00 €
-TOTAL TVA	100 000.00 €
-TOTAL GLOBAL TTC	600 000.00 €
PSE 1 Parking sud 48 places	93 315.00 €
PSE 2 Parking Nord 15 places	46 540.00 €
PSE 3 Terrain de pétanque (2)	9 380.00 €
PSE 4 Agrès pour espace fitness	8 300.00 €

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux transmise par la maîtrise d'œuvre Atelier Bouvier Environnement est de 500 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- De **VALIDER** le dossier APD pour un montant de 500 000.00 € H.T,
- **D'APPROUVER** le dépôt des dossiers nécessaires au projet aux administrations concernées,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à lancer une consultation 2^{ème} trimestre 2022 pour les travaux selon la procédure adaptée,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour la mission CSPS et le contrôle technique suivant les besoins et lui déléguer la passation du marché
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

DETR EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-31 du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet multisports intergénérationnel de 2.14 hectares dont le coût prévisionnel s'élève à **500 000.00 € HT soit 600 000.00 € TTC** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

PLAN DE FINANCEMENT 2022 EQUIPEMENTS SPORTIFS

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT
Marché de travaux Projet multisports intergénérationnel	500 000.00 €	Subvention 30% Plafond 400 000 €	120 000.00 €
Rémunération Maîtrise d'œuvre	36 000.00 €	Subvention CNDS	?€
		Subvention Département FST	?€
		Subvention Région contrat de partenariat	?€
		Fonds de Dotation Paris 2024	?€
		Autofinancement	416 000.00 €
TOTAL GENERAL	536 000.00 €	TOTAL GENERAL	536 000.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis *	31/05/2022
Date prévisionnelle de démarrage des travaux *	01/06/2022
Date prévisionnelle de fin de l'opération *	31/12/2022
Date prévisionnelle de fin des paiements	31/01/2023

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2.1 Acquisitions immobilières

Le plan de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :

- **ARRETE** le projet multisports intergénérationnel,
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

10/ ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA VALORISATION DE LA COLLECTION MAURICE LANGLOIS – DEVIS DESTINATION FOUGERES

Florence GELOIN, rédactrice

Denis CHOPIN et Florence GELOIN ont rencontré M. Bruno DELAMARCHE lundi 13 décembre dernier.

Pour rappel et comme indiqué à la dernière réunion de conseil, il n'y a pas eu de candidatures de bureau d'étude suite à l'appel d'offres pour l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de valorisation de la collection d'objets et d'outils anciens de M. Langlois.

La SPL DESTINATION FOUGERES – Office de tourisme propose de réaliser l'étude d'opportunité pour la valorisation de la collection d'objets et d'outils anciens de M. Langlois'.

Cette étude doit nous permettre à partir d'un plan d'actions de nous positionner sur l'acquisition de la collection d'objets et d'outils anciens de M. Langlois et de l'intégrer dans un contexte de valorisation.

Différentes étapes seront menées et nous guiderons dans cette réflexion, pour définir une orientation de valorisation :

Phase 1 :

Réflexion sur la valeur historique, patrimoniale, touristique...

Quel sens donner à la collection ?

Nous pourrions nous rendre sur place pour visiter la collection de M. Langlois.

M. DELAMARCHE sollicitera un historien, pour visiter la collection, avoir une vision extérieure et obtenir un avis neutre.

Phase 2 :

Le comité de suivi et de pilotage (Interlocuteurs : voir les définitions ci-dessous *), les habitants, commerçant(s)... interviendront pour réfléchir en groupe (environ 4 groupes de 4 à 5 personnes) sur les hypothèses de choix.

Nous serons guidés par les hypothèses de valorisation présentées par la SPL.

Trois hypothèses seront définies.

Phase 3 :

La SPL organisera une ou plusieurs visite(s) sur site précis. Dans la mesure du possible, la SPL ciblera des sites ayant une ressemblance démographique avec notre commune.

(3 visites prévues maximum, partout en France).

La SPL prendra en charge toute l'organisation. Les frais de déplacement et autres charges seront à la charge de la commune.

Phase 4 :

Aboutira ensuite le scénario final pour lequel nous obtiendrons des éléments plus précis sur les coûts d'investissement, de fonctionnement...

Dès lors, un outil de décision nous sera transmis par la SPL.

La SPL complètera l'étude en faisant appel à un expert (spécialisé dans le patrimoine) pour soutenir et superviser l'étude, cette mission d'expertise ne nous sera pas facturée.

La SPL pourra également faire un appel à un expert d'architecture dans le cas où le scénario retenu proposerait le réaménagement ou la construction de bâtiments communaux.

La SPL pilote le projet et s'agissant d'une première mission de ce type pour la SPL, elle en supportera les coûts d'expertise.

* Interlocuteurs :

. Comité de suivi restreint : sera composé de M. Denis CHOPIN, Mme Florence GELOIN, Mme Christèle HARDY, Mme Isabelle JEHAN, M. Guillaume LALOE et de 3 à 4 bénévoles issus de l'association CSell'Histoire et Patrimoine.

Les réunions se tiendront le mercredi soir.

Le comité de suivi aura la charge du suivi régulier de l'étude et sera réuni avant chaque conseil municipal et chaque comité de pilotage.

. Comité de pilotage : sera composé du Conseil Municipal et du comité de suivi restreint, élargi à d'autres bénévoles associatifs (histoire, patrimoine, aînés) à un ou des commerçants...

Le rôle du comité de pilotage sera d'apporter des éclairages au Maître d'ouvrage et à la SPL et de faire des propositions.

Le Conseil Municipal est le maître d'ouvrage et le seul décisionnaire.

. Coût de l'étude :

La proposition budgétaire s'élève à **8 750 €** comprenant les missions d'expertise.

<i>Rappel : Coût d'une journée de travail DESTINATION FOUGERES (en € HT)</i>		350.00 €
	Montant en jours	Montant en euros HT
Phase 1 : Etat des lieux / diagnostic		
1.1. La Commune de La Selle en Luitré		
Forces / faiblesses de la commune dans son contexte territorial : patrimoine, paysage, culture, tourisme.	0.5	175.00 €
Forces / Faiblesses des acteurs : Municipalité, associations, habitants, partenaires	1	350.00 €
Conclusion : portage d'un projet par la Commune : opportunité et menaces	2	700.00 €
Présentation : Comité de Pilotage	0.5	175.00 €
1.2. La collection		
Visite de la collection	0	0.00 €
Analyse de la valeur de la collection Maurice Langlois	2	700.00 €
Conclusion de la partie 1.2. (Avis général sur la collection, Avis acquisition par la commune)	1	350.00 €
Présentation : Comité de Pilotage	0.5	175.00 €
Présentation PHASE 1 : Conseil Municipal	0	0.00 €
Phase 2 : Identification des opportunités de valorisation		
2.1. Présentation d'hypothèses de valorisation par la SPL		
	4	1 400.00 €

2.2. Identification d'hypothèses par la commune et le groupe - projet (atelier)	2	700.00 €
2.3. : Identification des opportunités de valorisation :		
Présentation en Comité de pilotage	0.5	175.00 €
Présentation en Conseil Municipal	0	0.00 €

Phase 3 : Description détaillée des 3 scénarios et choix d'un scénario de projet

3.1. Réalisation d'une fiche – action détaillée par projet	6	2 100.00 €
3.2. Visites de projets similaires (préparation et synthèse pour chaque visite)	3	1 050.00 €
3.3. Choix d'un scénario		
Présentation en comité de Pilotage	0.5	175.00 €
Présentation en Conseil Municipal	0	0.00 €
Présentation en réunion publique	0.5	175.00 €
Mise en forme du livrable final / format cahier des charges	1	350.00 €

TOTAL	25	8 750.00 €
--------------	-----------	-------------------

Cette proposition budgétaire comprend :

- Toute réunion non prévue et demandée par le Maître d'ouvrage (pas de facturation supplémentaire)
- L'intervention et les avis d'experts, pris en charge par la SPL
- L'appui à la recherche de subventions (pour l'étude puis pour le projet retenu).

Seuls les coûts du / des déplacements (visites de 1 à 3 projets) seront à prendre en charge (déplacement, repas, nuitées éventuelles).

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition financière Destination Fougères Office Du Tourisme, pour la somme de 8 750.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

11/ MARCHE CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL : RECEPTION DE TRAVAUX

Denis CHOPIN, rapporteur

La réception a eu lieu le vendredi 10 décembre à 9h30.

Afin de résoudre un défaut de couleur de béton, un traitement a été effectué sur les surfaces concernées. Bien qu'une amélioration a été constatée, elle n'a pas jugée suffisante par M. CHOPIN et M. CARRE lors de la réception es travaux. En conséquence, une compensation financière a été sollicitée auprès de l'entreprise DAUGUET. Un abattement de 8 000 € HT a été acté par toutes les parties.

FINANCES

12/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Les élus ont échangé sur les investissements déjà actés en 2021 qui seront réalisés en 2022 ainsi que sur les nouvelles orientations pour l'année à venir.

La réflexion sur tous les investissements possibles en 2022 est en cours. La liste détaillée sera établie et de plus en plus précise au fur et à mesure des conseils municipaux du 1^{er} trimestre 2022.

13/ DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 : VALIDATION DU DEVIS DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS (GTB)

Franck BRYON , rapporteur

RAPPEL : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : La commune a déposé dans ce cadre, un plan de financement prévoyant une dépense de 56 755.68 € HT avec une sollicitation de DSIL à hauteur de 80% 45 404.54 € HT. Par arrêté du 17 mai 2021, la Préfecture accorde une subvention à hauteur de 60% (34 053.41 €). La commune de La Selle-en-Luitré en collaboration avec Mme GESLOT du Pays de Fougères, sont en attente d'un devis plus affiné.

.....

La collectivité a enfin la possibilité de comparer deux propositions financières pour l'optimisation du système de chauffage et de la production ECS pilotage et régulation du système de ventilation.

Avec l'expertise de Mme GESLOT, du Pays de Fougères, une analyse détaillée des deux offres a été réalisée :

- **Ets Missenard : 57 495.68 € HT**
- **Kaléo Electricité : 23 960.80 € HT** en collaboration avec **Emeraude Concept Systèmes SARL 22 788.00 € HT**, pour la somme globale de **46 748.80 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- **RETIENT** KALEO ELECTRICITE z DE LA GARE 35 133 St Germain en Cogles pour la somme de 23 960.80 € HT et Emeraude Concept Systèmes SARL, ZA La Chapelle de La Lande BP 23 118 35 430 Saint Jouan des Guérêts, pour la somme de 22 788.00 € HT, pour un somme globale de 46 748.80 € HT,

- **ENGAGE** la dépense d'investissement dès maintenant pour des travaux qui seront réalisés le 1^{er} trimestre 2022,

- **CONFIRME** que cette dépense est éligible au titre de la DSIL 2021 accordé à hauteur de 60% par arrêté du 17 mai 2021,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

DETAIL DES DEVIS

DEVIS KALEO ELECTRICITE : Optimisation du système de chauffage et de la production ECS pilotage du système de ventilation (Chaufferie, station et ventilation restaurants, ventilation mairie, salle des fêtes lancetot, salle viviane, informatique) : **23 960.80 € HT**

DEVIS ECS :

1. DEVIS 1302211445YBT IND B

Fourniture télégestion Chaufferie et TGBT

Version avec gestion cascade chaudière

10 523.00 € HT avec option

2. DEVIS 1302211450YBT IND B

Fourniture télégestion salle des fêtes

770.00 € HT

3. DEVIS 1302211455YBT IND B

Ventilation mairie

1 451.00 € HT

4. DEVIS 1302211500YBT IND B sans récupération fourreau

Fourniture télégestion

station et ventilation Restaurants

9 284.00 € HT (8 914.00 + 370.00 € HT)

6. DEVIS 1302211505YBT IND B

Fourniture télégestion viviane

760.00 € HT

Fourniture totale ECS sans récupération fourreau = 22 788.00€ HT

14/ ACHAT ORDINATEUR PORTABLE SERVICE ADMINISTRATIF

Décision reportée à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

-**Dotation de Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière** : Budgété 2021 : 23 500 €, Octroyé : 40 747 €
-**FCTVA 2022** : Perte de 2 000 euros environ par rapport à la déclaration (pas de FCTVA sur les logements mis en location).

Dates à retenir :

- **Les vœux du Maire**, prévus le dimanche 16 janvier 2021 sont reportés à une date ultérieure pour cause de raison sanitaire.

REGISTRE DES SIGNATURES

2021

67	02/12/21	Finances	Souris ergonomique bureau administratif - Ademis - 35.00 € TTC
68	06/12/21	Finances	Remplacement de la masse de tintement du moteur cloche 2 - Bodet - 525.360 € HT
69	11/12/21	Urbanisme	Accord PC0353242100014 - 422 La Garie - MAULAVE - extension maison
70	11/12/21	Urbanisme	Accord PC0353242100012 - 1 Le Hameau du Coteau - ANGOT/TOUCHARD - construction maison
71	11/12/21	Urbanisme	Accord PC0353242100013 - 10 Le Hameau du Coteau - GODEFROY/MASSE - construction maison
72	11/12/21	Urbanisme	Refus CU0353242100025 - détachement parcelle La Haute Cherine

La séance s'est levée à 00H10.



**Le Maire,
Denis CHOPIN**